

Quelques renseignements pratiques sur les nouveaux diplômes d'infirmières hospitalières et d'assistantes sociales

~1268

29/10/11
1133

Pour répondre à plusieurs demandes qui nous ont été adressées, voici quelques renseignements qui pourront intéresser les jeunes filles désireuses de se préparer aux carrières d'infirmières hospitalières ou d'assistantes sociales.

Pour être infirmière hospitalière, il faut deux années de préparation dans des écoles agréées par le Ministère de la Santé Publique.

Pour les assistantes sociales, il faut trois années de préparation. La première année de préparation est la même pour les deux diplômes. Une jeune fille qui n'est donc pas encore très fixée sur ses préférences, peut faire la première année mixte et choisir ensuite la direction dans laquelle elle se décidera à continuer ses études.

Peuvent entrer dans les écoles sociales, sans examen préalable, les jeunes filles agréées par les écoles, et titulaires du Baccalauréat, du Brevet Supérieur, ou d'un Diplôme de fin d'Etudes Secondaires. Les autres candidates doivent passer un examen d'entrée. Toutes les candidates doivent en outre offrir toutes garanties au point de vue médical. L'âge d'admission dans les écoles est au minimum de 19 ans et au maximum de 35 ans accomplis au 31 décembre de l'année en cours.

Pour les jeunes filles qui se trouvent dans une situation difficile, des bourses peuvent être demandées par les écoles où elles désirent entrer, mais ces bourses sont peu nombreuses.

La liste des écoles agréées se trouve au Ministère de la Santé Publique. Bureau des Infirmières, 18, rue de Tilsitt, Paris (17^e).

Les frais sont peu élevés pour les externats : environ 500 francs par trimestre (au maximum).

Pour les internats, le prix varie selon les villes et les écoles. Ces renseignements seront donnés au Bureau des Infirmières.

Nos correspondantes nous demandent également si une jeune fille intelligente et sérieuse peut espérer trouver une situation assurée et stable, nous répondrons sans hésiter : *oui*. Nos écoles d'assistantes sociales manquent plutôt de candidates étant donné le développement très grand des services. Ajoutons que certaines écoles forment à la fois les hospitalières et les sociales du type « infirmières visiteuses ».

A Paris, d'autres écoles préparent aux mêmes diplômes, mais ont des spécialisations sociales assez déterminées : surintendantes, résidentes, assistantes de police, etc.

Il nous est donc très difficile d'indiquer en quelques lignes, comme on nous le demande, tous ces renseignements. On les trouvera d'ailleurs dans le livre très bien fait de Mlle Cordelier (1), étude très sérieuse, susceptible de bien documenter au point de vue des carrières sociales et des écoles qui y préparent. Ce qui manque dans ce livre, ce sont les derniers arrêtés qui ont été pris après sa parution et le but de ces quelques notes est surtout d'indiquer avant les vacances ces quelques renseignements aux jeunes filles désireuses de se consacrer au service social.

Ajoutons, pour les jeunes filles qui habitent les départements et veulent se spécialiser dans une école de Paris qu'elles peuvent parfaitement faire leur première année d'études dans une école hospitalière de leur région et venir faire les deux années suivantes dans une des écoles de service social de Paris, agréées par le Ministère de la Santé Publique. L'école des Surintendantes (1, rue Princesse, Paris-6^e) a reçu en outre l'agrément du Ministère de l'Education Nationale pour sa spécialisation technique de surintendantes d'usines.

C. B.

(1) Le service social féminin, Plon éd. (18 fr.).